



# Conditions d'encouragement simplifiées pour les réseaux de chaleur



Prolongé  
jusqu'en  
2030!

**klik**

# Quels avantages vous propose le Programme pour réseaux de chaleur?

- Facilité du dépôt de projet (réalisable avec les données d'une étude de faisabilité)
- Examen préliminaire du dépôt de projet gratuit et rapide (2 semaines)
- Aucun coût de validation et de vérification pour le titulaire de projet

# Comment se déroule la participation au programme?

- Inscription sur [www.reseauxdechaleur.klik.ch/login](http://www.reseauxdechaleur.klik.ch/login)



- Aide à l'élaboration de la demande de projet



- Contrat avec la Fondation KLiK jusqu'en 2030



- Suivi annuel

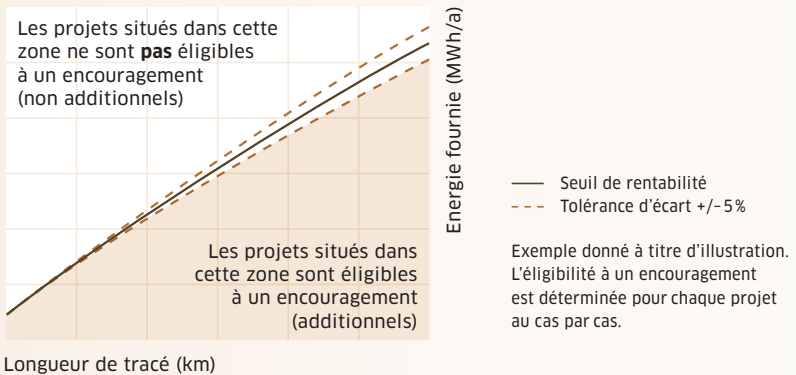


- Versement annuel du subside

# Qui peut participer au programme?

Pour être éligible à un encouragement, un réseau de chaleur doit répondre aux quatre conditions suivantes:

1. Le réseau de chaleur opère avec des rejets thermiques ou des énergies renouvelables provenant des sources suivantes:
  - Rejets thermiques issus de l'eau ou des eaux usées
  - Rejets thermiques industriels
  - Rejets thermiques d'usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM)
  - Biomasse
2. Le réseau de chaleur ne serait pas rentable en l'absence d'un encouragement. Cet aspect est déterminé tout simplement à l'aide de la longueur de tracé et de la quantité d'énergie fournie.



3. Il s'agit d'un nouveau réseau de chaleur, de l'extension d'un réseau existant ou de la conversion d'un réseau existant aux énergies renouvelables ou aux rejets thermiques. Dans le cas d'une conversion, le réseau doit également obligatoirement faire l'objet d'une extension.
4. L'inscription auprès du programme s'effectue avant le premier passage de commande majeur (p.ex. commande de la chaudière ou contrat d'entreprise).

# Quel est le montant des subsides ?

La Fondation KliK encourage les réseaux de chaleur à hauteur de CHF 100 par tonne de CO<sub>2</sub> réduite jusqu'en 2030 inclus.



Le calculateur de subsides mis à disposition sur notre site web vous permet de calculer au moyen de quelques indications seulement les subsides auxquels vous devriez pouvoir prétendre:

[www.reseauxdechaleur.klik.ch/calculateur](http://www.reseauxdechaleur.klik.ch/calculateur)



Les subsides sont versés chaque année en fonction des réductions de CO<sub>2</sub> effectivement réalisées.

**CHF 100  
par tonne de  
CO<sub>2</sub> réduite !**

# Encouragement de réseaux de chaleur opérant avec des rejets thermiques et des énergies renouvelables

2<sup>ème</sup> édition 05/2017 - actualisé en 07/2018

Conception graphique: Iosego & renfer, Zurich; Impression: J.E. Wolfensberger, Birmensdorf

Impression climatiquement neutre sur papier FSC 100% recyclé; Image: Luz Hendry, Lotissement Hofmatt



# klik

[www.klik.ch](http://www.klik.ch)

Pour tout renseignement complémentaire,  
veuillez contacter:

Gaëlle Fumeaux  
[reseauxdechaleur@klik.ch](mailto:reseauxdechaleur@klik.ch)

[reseauxdechaleur@klik.ch](mailto:reseauxdechaleur@klik.ch)  
[www.reseauxdechaleur.klik.ch](http://www.reseauxdechaleur.klik.ch)



Partenaires du programme:

 **InfraWatt**

 **Energie-bois**  
SUISSE

Fondation pour  
la protection du climat et la  
compensation de CO<sub>2</sub> KLIK

Freiestrasse 167  
8032 Zurich